



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Porcs

Question écrite n° 48318

Texte de la question

Mme Segolene Royal attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'inquiétude des habitants de Tauche-Sainte-Blandine (Deux-Sevres) face au projet d'installation d'une porcherie industrielle de 800 truies sur le territoire de leur petite commune. Cette délocalisation de productions intensives bretonnes et l'épandage correspondant de tonnages très élevés de lisier fait peser des risques importants sur la qualité de l'air (nuisances olfactives), du sol et de l'eau, au moment où, dans le même secteur, est lancée par les professionnels une opération de protection des ressources en eau potable sur le bassin du Lambon, pour inciter les agriculteurs à modifier leurs pratiques d'épandage d'engrais. Elle lui demande donc quelles garanties peuvent être données à la population locale quant à la maîtrise des effluents, afin que la zone soit préservée des déséquilibres environnementaux dont souffre la Bretagne saturée. Par ailleurs, les promoteurs du projet mettent en avant les chances de développement économique que constituerait, pour la région, cette implantation. À court terme, des emplois pourraient, en effet, être générés dans l'élevage industriel lui-même et dans les ateliers locaux d'abattage et de découpe. Mais des coûts individuels et collectifs sont également prévisibles à long terme : pertes d'emplois dans les petites porcheries (étouffées par la concurrence et la pression à la baisse des prix liée à l'intensification de la production), dans les activités hôtelières et commerciales liées au tourisme vert dans une région aux atouts indéniables et dans les coopératives (pertes en céréales à traiter du fait de la valorisation sur place des productions locales) ; dévalorisation des patrimoines immobilier et foncier ; investissements de dépollution et de protection de la qualité de l'eau ; effets externes en termes de qualité de vie, etc... Mme Segolene Royal souhaiterait donc avoir des informations sur les études d'impact qui ont pu être réalisées en la matière, faisant clairement apparaître, au-delà des seuls intérêts économiques, le solde net pour la collectivité des effets directs et indirects à long terme d'un tel projet. Elle s'interroge, enfin sur l'opportunité de reproduire en Deux-Sevres le modèle intensif breton. L'expérience bretonne des élevages concentrationnaires de porcs élevés en batteries ne témoigne-t-elle pas de la nécessité d'une désintensification ? Des solutions existent, qui permettent de concilier emplois agricoles et environnement. En effet, ne doit-on pas préférer au projet en cours la multiplication de petites unités de production de porcs lourds, nourris à partir des aliments issus de l'exploitation et élevés en semi-liberté, sans nuisance excessive ? Cette option serait plus conforme au projet agricole départemental et permettrait l'installation, souhaitée par tous, de jeunes agriculteurs. L'intérêt de la région est, en outre, de miser sur des productions de qualité, à une époque où la clientèle des charcutiers et bouchers exprime de plus en plus un besoin en salaisons et viandes de qualité, labellisées et clairement identifiées. L'agriculture excessivement intensive remise brutalement en cause par le scandale de la vache folle doit conduire à une prise de conscience et à des modifications de comportement, dont ne témoigne pas ce projet.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48318

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 1997, page 749